Mondialisation.ca
Centre de recherche sur la mondialisation
English
italien español
srpski português
العربية Deutsch
www.mondialisation.ca | Concernant le CRM | Contact | Devenez membre | Magasin en ligne

Le 23 mai 2012 **Une étudiante fait la grève de la faim pour contester la loi 78**

Accueil
Articles Récents
États-Unis
Canada
Amérique latine & Caraïbe
Europe
Afrique subsaharienne
Russie et CEI
Moyen Orient
Océanie
Asie

Guerre USA OTAN
Histoire, société et culture
Crise économique mondiale
Crimes contre l'humanité
Environnement
Pétrole,Gaz de schiste, Énergie
Transnationales
Pauvreté et inégalités sociales
Militarisation
11 sept. Guerre au terrorisme
Droits humains et État policier
Loi et justice
Biotechnologie et OGM
Droits des femmes
Désinformation médiatique
Politique et religion
Nations Unies
Science et médecine
Services de renseignements

Recherche
Archives
Index des Auteurs

RSS | Ce qu'est le RSS

Visitez notre site web
GlobalResearchTV
GRTV GLOBAL RESEARCH TV

Algérie : les législatives du 10 mai contestées

par Gilles Munier

Mondialisation.ca, Le 21 mai 2012

france-irak-actualite.com

Envoyer cet article à un(e) ami(e)
Imprimer cet article

0 submit reddit
3 3
Share Tweet

En Algérie, comme il fallait s'y attendre, le Parti du FLN, au pouvoir depuis 1962, a remporté les législatives du 10 mai. Avec seulement 6,11% des voix des électeurs, c'est-à-dire 1,32 million de voix sur les 21,64 millions d'Algériens inscrits sur le fichier électoral (1), il s'est attribué 221 sièges et en a accordé 70 à son alter ego, le Rassemblement national démocratique (RND), ce qui lui permet d'avoir la majorité absolue à l'Assemblée populaire nationale (APN).

Le boycott, vainqueur des législatives

Pour parvenir à ce résultat, le régime a d'abord neutralisé tous ceux qui mettent en cause sa légitimité, notamment les anciens dirigeants du Front Islamique du Salut (FIS) et diverses organisations revendicatrices nées ces dernières années. Daho Ould Kablia, ministre de l'Intérieur ayant menacé de « sanctions sévères » ceux qui contesteraient la légitimité des législatives, Me Ali Yahia Abdenour, ancien ministre de Boumediene et président d'honneur la Ligue algérienne des droits de l'homme (LADH) lui a courageusement répondu que la priorité absolue était le boycott du scrutin (2).

Suite à un accord conclu entre le DRS (police politique algérienne) et la sarkozie, Mourad Dhina, un des fondateurs du Mouvement Rachad, a été emprisonné à Paris, dès janvier, pour l'empêcher d'appeler au boycott des législatives qu'il assimilait à une mascarade (3). Il est toujours incarcéré à la prison de la Santé, sous écrou extraditionnel (4).

Peine perdue, le 10 mai, les vrais vainqueurs du scrutin ont tout de même été les abstentionnistes (57,1% des électeurs) et les 1,7 million d'Algériens qui ont déposé dans les urnes des bulletins blancs ou nuls (22% des suffrages exprimés) par crainte de représailles s'ils ne votaient pas…

Trituration des résultats

Comme d'habitude, la représentation parlementaire a été modulée en fonction d'un système de quotas. Ainsi, les Frères Musulmans (Alliance de l'Algérie verte) ont obtenu 47 sièges et le Front des Forces Socialiste (FFS) 21 sièges. Son chef, Aït Ahmed – dernier chef historique du FLN encore en vie – est ainsi remercié ne pas avoir boycotté le scrutin. Il pourra constituer, de justesse, un groupe parlementaire. Le Parti des Travailleurs de Louisa Hanoune, avec 17 élus ne le pourra pas (il en avait 26 dans la précédente assemblée). Quant au Front pour la justice et le développement (El-Addala), le parti islamiste d'Abdallah Djaballah, il n'obtient que 7 sièges. Dépité, il a menacé le régime d'une révolution à la tunisienne !

Scandalisés, une quinzaine de partis politiques ont rejeté les résultats des législatives et dénoncé les fraudes, notamment l'allocation des voix supplémentaires au FLN, au RND et à des personnalités proches du régime. Incroyable mais vrai : en Algérie, un article de loi permet de « triturer les résultats ». Les voix des listes présentées par les nouveaux partis n'ayant pas dépassé 5% sont allouées à d'autres formations, selon le bon vouloir du régime. L'article 85 de la loi du 12 janvier 2012 relative au régime électoral et au mode de scrutin – dans la version en langue arabe qui prime sur la française – le permet en effet, en toute légalité (5). Le maître d'œuvre de cette astucieuse arnaque serait Saïd Bouteflika, frère du Raïs qui – dit-on - se verrait bien lui succéder.

(1) El Watan (17/5/12)

(2) La priorité politique absolue est le boycott des élections législatives
http://nadorculturesuite.unblog.fr/2012/05/07/la-priorite-politique-absolue-est-le-boycott-des-elections-legislatives/

(3)La menace d'extradition pèse toujours sur Mourad Dhina
http://www.france-irak-actualite.com/article-la-menace-d-extradition-pese-toujours-sur-mourad-dhina-102163863.html

(4) Le 17 mai, le comité de soutien à Mourad Dhina a adressé un courrier à Christiane Taubira, nouvelle ministre de la Justice, pour qu'elle le libère
http://www.freemourad.org/comite-de-soutien-articles/103-campagne-de-lettres-destinees-a-la-nouvelle-ministre-de-la-justice.html

(5) Algérie: le tour de passe-passe du FLN, par Kamel Daoud
http://www.slateafrique.com/87265/algerie-FLN-parti-unique-legislatives-FIS-RND

Elections législatives : des sièges vont-il changer de mains ?
http://www.lesoirdalgerie.com/articles/2012/05/14/article.php?sid=134173&cid=2

Gilles Munier est un collaborateur régulier de Mondialisation.ca.
Articles de Gilles Munier publiés par Mondialisation.ca

SHARE

Bonnes affaires en Chine
Recherche de rentabilité ? Découvrez nos meilleurs prix !
www.Made-in-China.com

Annonces Google

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que l'auteur et ne reflètent pas nécessairement celles du Centre de recherche sur la mondialisation.

Pour devenir membre du Centre de recherche sur la mondialisation

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission d'envoyer la version intégrale ou des extraits d'articles du site www.mondialisation.ca à des groupes de discussions sur Internet, dans la mesure où les textes et les titres ne sont pas modifiés. La source doit être citée et une adresse URL valide ainsi qu'un hyperlien doivent renvoyer à l'article original du CRM. Les droits d'auteur doivent également être cités. Pour publier des articles du Centre de Recherche sur la mondialisation en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: crgeditor@yahoo.com

www.mondialisation.ca www.mondialisation.ca contient du matériel protégé par les droits d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif et est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par les droits d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur de ces droits.

Pour les médias: crgeditor@yahoo.com

© Droits d'auteurs Gilles Munier, france-irak-actualite.com, 2012

L'adresse url de cet article est: www.mondialisation.ca/index.php?context=va&aid=30970

Privacy Policy

© Copyright 2005-2009 Mondialisation.ca
Site web par Polygraphx Multimedia © Copyright 2005-2009